

# Synthèse de la réunion CCAS du 27 novembre 2023

- Lecture du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2023.

## ☞ Adoption à l'unanimité.

- **Demande de soutien financier.**

Le Président présente le dossier de demande d'aide.

## ☞ Compte tenu des difficultés financières de l'intéressée, les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- ❖ décide de régler, directement auprès des PF MBAYE, le montant de 250 € 00, correspondant à une partie de la facture relative aux obsèques de l'époux de l'intéressée, d'un montant total de 5 593 € 00 ;
- ❖ autorise Monsieur le Président à signer les mandats administratifs en conséquence.

- **Reconduction du contrat d'assurance statutaire du personnel, année 2024.**

## ☞ Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, décident d'adopter le contrat CNP pour les agents du CCAS affiliés à la CNRACL et d'autoriser le Président à signer le contrat CNP assurances.

- **Convention unique d'adhésion aux missions complémentaires facultatives du Centre de Gestion de la Vienne.**

La signature de cette convention permet l'accès aux missions suivantes (au jour de la présente délibération) :

- accompagnement au recrutement des agents sur emploi permanent.
- Accompagnement des évolutions et des parcours professionnels des agents.
- Conseil en organisation et expertise en Ressources Humaines.
- Paie : audit de paie, réalisation de la paie pour la structure, calcul complexe de paie.
- Retraite CNRACL : prestation de contrôle ou de réalisation de dossiers.
- Archivage.
- Mise à disposition d'agents par le service d'Intérim territorial.
- Enquête administrative.
- Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.
- Chômage : mise à disposition d'un dispositif de traitement des dossiers de demandes d'allocation chômage et de leur gestion.
- Médiation à l'initiative des parties ou du Juge.

Cette liste de missions est susceptible d'évoluer en fonction des besoins des collectivités et établissements publics, des évolutions réglementaires et des décisions prises par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne.

Les tarifs des missions complémentaires facultatives sont fixés et peuvent être réévalués par délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Vienne. Ils sont consultables sur le site internet et sur demande. Ils restent en vigueur tant qu'ils ne sont pas modifiés. En cas de modification des tarifs, ces évolutions s'appliquent à la convention unique d'adhésion en cours sans qu'il soit nécessaire qu'un avenant à la convention soit signé.

**Cette convention unique d'adhésion prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et s'achève au 31 décembre 2026.**

Il est précisé que toute intervention du Centre de Gestion de la Vienne dans le cadre de cette convention se fera à l'issue d'une demande écrite du CCAS d'USSON du POITOU, la transmission d'une proposition d'intervention par le Centre de Gestion de la Vienne et l'acceptation non équivoque de cette dernière par le CCAS d'USSON du POITOU.

La signature de la convention unique d'adhésion n'engage pas le CCAS d'USSON du POITOU à faire appel aux missions complémentaires facultatives du Centre de Gestion de la Vienne.

👉 **Après débats et discussions, les membres du conseil d'administration :**

- autorisent M. le Président du CCAS d'USSON du POITOU à signer la convention unique d'adhésion avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, ainsi que tout document s'y rapportant, et à engager les sommes afférentes.

---

- **Communication du rapport social unique (RSU), pour l'année 2022.**

Il s'agit d'une obligation légale, servant de base quantitative et qualitative pour établir les lignes directrices de gestion.

Il est établi autour de 10 thématiques : l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail et l'amélioration des conditions et la qualité de vie au travail, l'action sociale et la protection sociale, le dialogue social, la discipline.

Le RSU 2022 est une photographie du personnel communal, au 31 décembre 2022 : il apporte une vue d'ensemble des caractéristiques du personnel et permet de déceler les axes de progrès et les points forts de la collectivité : les données des collectivités de moins de 50 agents sont présentées sous forme de synthèse.

👉 **Dans ces conditions, il est donc proposé au conseil d'administration de prendre acte de la présente note de présentation relative à la communication du RSU 2022, avant publication réglementaire sur le site internet de la commune.**

---

- **Questions diverses :**

▶ L'association « Vacances et familles » recherche des bénévoles, afin d'étendre et de consolider l'équipe de bénévoles déjà en place. L'activité principale se déroule pendant la période estivale (juillet-août) et les missions des bénévoles sont diverses : accueil des familles, animation, inscriptions aux séjours, gérer les départs et les disponibilités etc... L'été dernier, 57 familles de la Vienne sont parties en vacances et 40 ont été accueillies dans notre département, notamment au camping municipal de QUEAUX. (Remise de flyers aux membres du CCAS).

▶ Nouveau partenaire de distribution de repas : les Cocottes d'Augustine. Les repas et les paniers sont confectionnés avec des produits artisanaux et de saison afin de proposer du fait maison, livrés directement chez les intéressés. Bien entendu, les livraisons sont suspendues en cas d'absence. Le service se met en place sous 48 h. En plus de la délivrance des repas, un temps d'échange est prévu pour discuter, avec les bénéficiaires, des attentes et des futurs besoins. La distribution s'opère dans les secteurs suivants : Grand Poitiers, Châtelleraudais, Sud-Vienne, Chauvinois, Montmorillonnais et le canton de Le Blanc (36). (Remise de flyers aux membres du CCAS).

▶ Bilan du transport solidaire pour la période de 2022, dans notre commune :

- Nombre de chauffeurs bénévoles : 0
- Nombre de bénéficiaires : 4

Nombre de trajets demandés	4
Nombre de trajets réalisés	4
Nombre de trajets refusés	0
Nombre de km parcourus	312
Motif des trajets	RV médicaux

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance à 17 h 50.